



## **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.1 et 3.11**

**Numéro de la demande :** 2016-0854  
**Demande :** Modifications de l'étiquette du produit – Augmentation ou diminution du taux d'application et nouveaux organismes nuisibles  
**Produit :** Insecticide Voliam Xpress  
**Numéro d'homologation :** 30325  
**Matière active (m.a.) :** Lambda-cyhalothrine et chlorantraniliprole  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2640746

### **Objet de la demande**

Cette demande vise à ajouter les sauterelles, les punaises, le charançon rayé du pois et la cicadelle de la pomme de terre au groupe de cultures 6 : légumes, et à changer les taux homologués de certains organismes nuisibles actuellement homologués du groupe de cultures 6 : légumes.

### **Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale**

Aucune évaluation des propriétés chimiques, aucune évaluation environnementale et aucune évaluation sanitaire ne sont requises pour la présente demande.

### **Évaluation de la valeur**

Le taux d'insecticide Voliam Xpress permettant de lutter contre les sauterelles, les punaises, le charançon rayé du pois et la cicadelle de la pomme de terre est semblable aux taux homologués des produits indépendants. Par ailleurs, l'ajout d'une fourchette de doses aux fins de lutte contre le puceron du soja, le puceron du pois et la chrysomèle du haricot s'inscrit dans la fourchette homologuée figurant sur les produits indépendants. L'ajout d'organismes nuisibles à l'étiquette de l'insecticide Voliam Xpress accroît le spectre antiparasitaire et fournit une option de contrôle unique aux agriculteurs, du moment qu'ils ont au moins un organisme nuisible contrôlé par chaque matière active présente en même temps.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements mis à sa disposition et les a jugés suffisants pour autoriser la modification de l'insecticide Voliam Xpress.

### **Références**

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.